



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## usage

Question écrite n° 52870

### Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche où en sont les efforts consentis par le Gouvernement afin d'éviter une dégradation progressive du français.

### Texte de la réponse

La maîtrise de la langue française est l'une des préoccupations ministérielles. En effet, comme outil essentiel de tout apprentissage, elle conditionne la réussite scolaire à tous les niveaux de la scolarité et l'insertion sociale et professionnelle. D'une part, les programmes de l'école primaire mettent la langue française au cœur des apprentissages. La lecture et l'écriture retrouvent une place essentielle dans toutes les activités scolaires. De plus, au cycle 3, des temps d'enseignement spécifiques sont consacrés à l'observation réfléchie de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) afin de structurer les connaissances linguistiques en vue de la production de textes. D'autre part, une circulaire a été adressée aux professeurs de français en collège en septembre 2004 afin d'aider à l'évolution de leurs pratiques pédagogiques. Elle insiste sur la place des exercices fondamentaux de l'expression écrite et orale qui favorisent l'effort personnel : la dictée, la récitation, la rédaction et la mémorisation des règles de fonctionnement de la langue et du vocabulaire. Enfin, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école conforte l'enseignement du français en lui donnant une place centrale dans le socle commun des connaissances et des compétences. En complément des heures de cours, les dispositifs de soutien aux élèves le plus en difficulté seront amplifiés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52870

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9609

**Réponse publiée le :** 24 mai 2005, page 5349